

Guide de Bienvenue à Clare pour les Immigrants

Police et questions juridiques



Réalisé par le CISC (Centre d'Aide aux Immigrants du Comté de Clare)



En Irlande la police s'appelle Gardaí

La Garda Síochána est la police nationale d'Irlande

La Garda Síochána doit s'acquitter de toutes les fonctions de maintien de l'ordre dans l'État irlandais :

- toutes les enquêtes criminelles ;
- faire respecter le code de la route ;
- maintenir l'ordre public ;
- contrôle de l'immigration ;
- faire respecter les lois sur les drogues ; et
- assurer le service de sécurité.

La Garda Síochána s'efforce de faire respecter et protéger les droits de chaque individu dans l'état. C'est un service de police respectueux des droits de l'homme. Le mot 'Garda Síochána' est irlandais et signifie 'Gardiens de la Paix'. En général la 'Garda' représente les forces de police locales. Un membre de la police s'appelle 'a Garda' ; deux ou plus sont les 'Gardaí'.

Comment contacter la Garda

Si vous êtes victime ou avez été témoin d'un crime/délit vous devez contacter la Garda. En cas d'urgence appelez le 999 ou 112. Pour les autres situations, vous

devez contacter le poste de Garda près de chez vous. Le numéro de téléphone du poste de Ennis est : (065) 684 8100. Voir les numéros des autres postes de la Garda à Clare à la dernière page.

Victimes

Si vous êtes victime d'un crime/délit, la Garda répondra rapidement à votre appel. Vous devez remplir une déclaration de victime que vous devez amener au poste de la Garda. Vous trouverez ces formulaires sur www.garda.ie ou www.citizensinformation.ie

La Garda doit donner la même priorité à toutes les affaires, sans distinction de sexe, race, religion, origine ethnique, orientation sexuelle, âge, situation financière ou appartenance à une minorité.

La Garda vous expliquera la procédure d'enquête et vous tiendra informé de l'avancée de l'enquête, par exemple si un suspect est inculpé ou mis en charge. Ils vous renseigneront aussi sur les services d'aide aux victimes mis à votre disposition.

Si la Garda a inculpé un suspect, ils vous diront :

- si l'accusé est libéré sous caution ou mis en détention provisoire ;
- quand l'audience aura lieu ; et
- si votre témoignage est nécessaire.

Aide aux victimes

Vous pouvez contacter le Service d'Aide aux victimes au :

- (01) 479 0592
- N° LoCall 1850 211 407
- <http://www.crimevictimshelpline.ie/>
- e-mail, info@crimevictimshelpline.ie

Domaines clés d'action de la police

Agents de liaison ethnique

Il y a 400 Agents de Liaison Ethnique de la Garda en Irlande. Leur rôle est de :

- assurer la liaison avec les représentants des minorités ethniques et 'groupes isolés' ;
- contrôler les attaques racistes ;
- informer les minorités ethniques sur les services de la Garda ; et
- développer les initiatives au niveau communautaire pour faciliter et favoriser l'intégration.

Le racisme est illégal

Il est interdit d'inciter à la haine contre une personne dans l'état ou ailleurs à cause de sa :

- race ;
- couleur ;
- nationalité ;
- religion ; ou
- de son groupe ethnique.

Si vous êtes maltraité à cause de votre race, vous devez le signaler au poste de la Garda le plus proche. Ils vous demanderont de faire une déclaration de l'incident. Vous devez demander le nom du Garda qui vous a reçu afin de pouvoir suivre les progrès de l'enquête.

Conduite dangereuse

La ligne ouverte 24h/24 de la Surveillance Routière de la Garda vous permet de signaler les cas de conduite dangereuse à la Garda afin qu'elle intercepte les conducteurs, les mettent en garde et les traduisent en justice. Vous pouvez les contacter au 1890 205 805.

Police de la collectivité

La surveillance de voisinage est un programme de prévention contre le crime visant à impliquer activement les communautés locales dans l'observation et le signalement des activités suspectes. Contactez le poste de la Garda près de chez vous et demandez à parler à votre agent divisionnaire de la 'Neighbourhood Watch' (surveillance) dans votre quartier.

Dans la plupart des quartiers des Gardaí de la collectivité travaillent dans une zone géographique particulière. Vous pouvez les contacter par le biais du poste de la Garda.

Puis-je intégrer la police ?

Si vous voulez devenir un membre de la Garda Síochána vous devez postuler en ligne pour devenir un Garda stagiaire. Pour ce faire :

- inscrivez-vous sur www.publicjobs.ie ;
- cliquez sur 'my job alerts', sélectionnez 'security/emergency services' ; puis
- cliquez sur 'Garda'.

Vous serez averti quand une campagne de recrutement sera lancée invité à postuler en ligne.

Qui peut postuler ?

Si vous désirez postuler pour devenir Garda, vous devez :

- avoir entre 18 et 35 ans ;
- être ressortissant d'une état de l'UE ; ou
- être ressortissant de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ; ou
- être réfugié ; et
- vivre en Irlande depuis cinq ans.

Que faire face aux violences familiales ?

Les violences familiales sont un délit. Elles incluent les mauvais traitements, la cruauté mentale et les abus sexuels. Les membres de la Garda peuvent vous donner des conseils sur la protection ou l'ordre d'éloignement (quand une personne doit rester loin de vous et de votre maison) décidé par la cour fédérale pour éviter les récidives.

Vous trouverez des informations sur la cour fédérale près de chez vous sur www.courts.ie ou par téléphone (01) 888 6000.

Pendant la période précédant le jour de l'audience, le tribunal peut vous accorder une protection immédiate appelée 'protection order'. Dans les cas extrêmes, le tribunal peut donner un ordre d'éloignement temporaire, obligeant la personne violente à quitter le domicile.

Si vous obtenez un ordre d'éloignement ou 'ordre de sécurité' de la cour, amenez-en un exemplaire au poste de la Garda. Dans d'autres cas, le juge peut ordonner au Garda 'de remettre' l'ordre au défendeur (donner physiquement l'ordre à la personne concernée). Un ordre de sécurité peut durer jusqu'à trois ans et un ordre d'éloignement jusqu'à cinq ans.

Si votre famille est victime de violences à votre domicile, contactez le poste de la Garda. Ils sont formés à faire face à ces situations et peuvent vous conseiller.

Vous pouvez aussi contacter Clare Haven Services. C'est un organisme

Clare Haven Services – aide confidentielle en cas de violences familiales, (065) 682 2435

bénévole créé en 1993 pour soutenir, informer et offrir refuge aux femmes et à leurs enfants qui sont maltraités dans leur propre maison. Vous pouvez les appeler au numéro confidentiel : (065) 682 2435.

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide dans votre Citizens Information Centre (voir dernière page) ; ou dans l'un des Rape Crisis Centres – Galway | 850 355355/091 589495 ou Limerick | 800 311511.

La ligne du Rape Crisis Centre (Aide aux victimes de viol) de Dublin est ouverte 24h/24 au 1800 77 8888.

Age légal pour se marier

Vous devez avoir au moins 16 ans pour vous marier en Irlande. Vous devez déclarer votre intention de vous marier au clergé local ou au Bureau de l'état civil.

Si vous avez plus de 18 ans, vous devez le notifier trois mois avant la date prévue du mariage.

Si vous avez entre 16 et 18 ans, vous devez le notifier six mois avant la date prévue.

En Irlande, la bigamie (être marié à deux personnes en même temps) est illégale.

Crime sexuel

En général, une personne est considérée apte à consentir à un acte sexuel dans cette juridiction à 17 ans.

Toute personne qui s'engage ou tente de s'engager dans une relation sexuelle avec une autre personne qui n'a pas l'âge légal commet un délit, sauf si ces deux personnes sont mariées.

En Irlande, le viol dans le cadre du mariage est un délit puni par la loi.

La Garda et l'immigration

La Garda Síochána fait respecter les lois sur l'immigration dans les endroits comme les aéroports et les ports. Le Garda National Immigration Bureau (GNIB - Bureau National de l'Immigration) effectue les expulsions, les contrôles aux frontières et les enquêtes liées à l'immigration clandestine et au trafic humain.

Les ressortissants de l'UE ont le droit de venir en Irlande chercher du travail ou créer leur entreprise. Ils n'ont pas besoin de permis de travail. Les ressortissants de Bulgarie et Roumanie qui viennent en Irlande doivent avoir un permis de travail pour une période de 12 mois. Après cette période, ils n'ont pas besoin de permis de travail pour travailler en Irlande.

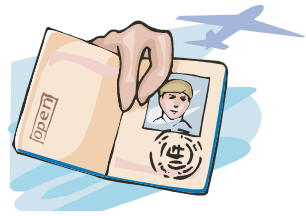
Les ressortissants des autres pays de l'EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein) et de la Suisse n'ont pas besoin d'un permis de travail.

Les citoyens de nombreux pays hors EEE doivent avoir un visa d'entrée pour entrer en République d'Irlande. Si vous avez besoin d'un visa d'entrée, vous devez vous présenter à un agent de l'immigration dès votre arrivée. Les ressortissants hors EEE doivent s'inscrire auprès du bureau local de l'immigration après leur arrivée en Irlande.

Un agent de l'immigration examinera vos papiers dès votre arrivée. Il peut vous demander de prouver que vous avez les moyens de subvenir à vos besoins pendant la durée de votre séjour. Vous devez avoir une

Pouvoir de fouiller

Un Garda peut, dans certaines circonstances précises, vous fouiller dans la rue ou au poste de la Garda. Le Garda doit vous expliquer les raisons légales de cette fouille. Ayez toujours une pièce d'identité sur vous.



raison valable pour justifier votre présence en Irlande. Vous devez aussi signaler tout changement relatif à la durée de votre séjour ou à votre statut aux agents de l'immigration.

Carte GNIB

Après votre inscription auprès des agents, vous recevrez un certificat 'Immigration certificate of Registration'. Il est aussi appelé carte 'GNIB' et indique statut d'immigré dans le pays. Pour renouveler votre carte GNIB, prenez rendez-vous avec votre agent de l'immigration au poste de la Garda.

Le Refugee Applications Commissioner fournit aux demandeurs d'asile des certificats de résidence provisoire.

Fonctionnement des tribunaux

Il existe deux types d'affaires différents en Irlande :

- l'action civile ; et
- la poursuite criminelle.

Les actions civiles impliquent en général des individus attaquant d'autres individus ou des organismes. L'état ne participe pas. Les affaires civiles sont jugées par exemple pour demander une indemnisation ou pour récupérer de l'argent dû.

Les poursuites criminelles sont engagées par l'état, pour des actes illégaux. Le but est de punir les coupables, en général en les condamnant à une peine de prison. Elles sont engagées dans une cour de justice.

Quatre types de tribunaux

Il existe quatre grands types de tribunaux.

La Cour fédérale (District Court)

Elle a juridiction sur les affaires civiles et pénales mineures. Vous pouvez faire appel du jugement de la Cour fédérale au Tribunal itinérant.

Le Tribunal itinérant (Circuit Court)

Vous pouvez faire appel du jugement de la Cour fédérale au Tribunal itinérant. Celui-ci a juridiction sur les affaires civiles et pénales plus graves. Vous pouvez faire appel du jugement du Tribunal itinérant à la Haute cour.

La Haute Cour (High Court)

Elle a juridiction sur les affaires civiles et pénales ; les délits les plus graves comme les crimes y sont jugés.

La Cour Suprême (Supreme Court)

C'est la Cour d'appel final.

Qui est dans la salle d'audience ?

- Le Juge : responsable de la salle d'audience
- Les avocats ('solicitors' avocats-notaires et 'barristers' avocats spécialisés) : les avocats présentent l'affaire. Il y a des avocats pour la poursuite ('counsel for the prosecution') ; et des avocats pour la défense ('counsel for the defence'). Votre 'solicitor' travaillera avec un 'barrister' pour présenter l'affaire.
- Le greffier : il assiste le juge pour l'administration.
- Les jurés : Membres du public qui écoutent les témoignages et décident si l'accusé est coupable ou innocent.
- Membres du public : Tout le monde peut assister à une audience, sauf si elle est 'à huis clos' (fermée au public).

Autres tribunaux

Les autres tribunaux sont :

- le Tribunal pour enfants ;
- la Cour d'assises spéciale ;
- la Cour d'assises centrale ;
- la Chambre d'accusation ; et
- la Cour d'appel de la Cour Martiale.



Si je ne peux pas payer un avocat

Aide juridique gratuite

Quand les Gardaí arrête une personne, ils lui expliquent pourquoi. Ils n'utilisent la force que si nécessaire. Les Gardaí emmènent les personnes arrêtées au poste de la Garda. Si la personne arrêtée parle peu l'anglais, la Garda fera appel à un interprète. Tout le monde a droit à un avocat.

Si un Garda a obtenu un mandat contre une personne, il peut entrer dans les locaux où se trouve la personne selon lui. Si la personne refuse d'ouvrir, l'agent peut enfoncer les portes extérieures et intérieures pour entrer.

Une fois que les Garda ont inculpé et mis en garde une personne, ils doivent la transférer dans une Cour fédérale, où le juge ordonnera qu'elle soit libérée sous caution ou mise en détention provisoire.

En Irlande, si vous ne pouvez pas vous payer une représentation en justice, l'état vous en paiera une.

Cela signifie que vous engagez le Comité d'Aide Juridique pour agir en votre nom lors du procès. Ils prépareront les documents pour le tribunal, vous donneront des conseils et enverront la correspondance en votre nom.

Les Free Legal Advice Clinics (Centres de conseil juridique gratuit) sont ouverts sur rendez-vous à Ennis (065-684 1221) et aux CIC de Shannon (061-364 704)

Service juridique aux réfugiés

Les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'un service juridique spécial appelé le Refugee Legal Service (RLS). Le RLS vous représente et vous aide dans vos démarches pour demander à être reconnu réfugié. Vous devez payer des frais d'inscription peu élevés pour ces services.

- Galway Law Centre, 9 Francis Street, Galway. Tél : (091) 561 650.
- A Limerick, pour un rendez-vous avec le RLS contactez Doras au (061) 315 965.

Les 'solicitors' sont en général votre premier contact quand vous êtes engagés dans un procès. Ils peuvent vous représenter au tribunal, mais donnent souvent leurs instructions à un barrister pour vous représenter dans les tribunaux plus importants.

Pour demander une aide juridique vous devez passer un test de moyens – vos revenus seront évalués. Vous devrez payer une contribution minimum. Le test de moyens est effectué au centre juridique à Unit 6A, Merchant's Square, Ennis, Co Clare, tél (065) 682 1929; www.legalaidboard.ie

L'aide juridique pénale, contrairement à l'aide juridique civile, est totalement gratuite. Une personne reçoit une aide juridique pénale quand elle a le droit constitutionnel à une représentation juridique mais qu'elle n'en a pas les moyens.

Adresses utiles

Organisme	Téléphone	Site Internet
Aide aux victimes	N° LoCall 1850 211 407	www.crimevictimshelpline.ie
Aide aux femmes	N° LoCall 1800 341 900	www.womesnaid.ie
Clare Haven Services – aide confidentielle en cas de maltraitance	(065) 682 2435	www.clarehaven.ie
Comment devenir un Garda		www.publicjobs.ie
Renouvellement de votre carte GNIB, contactez le poste de la Garda à Ennis	(065) 684 8100.	
Aide juridique : le Law Centre Ennis	(065) 682 1929	www.legalaidboard.ie
Clare Free Legal Advice Clinics (conseils juridiques)	(065) 684 1221 (061) 364 704	www.flac.ie

Clare Garda Síochána

Le siège de la Division de Clare se trouve à Ennis.

Ennistymon est un Département de la Garda dans la Division de Clare.

Clare Division Headquarters (Siège) Divisional Officer, Chief Superintendent (Commissaire) Kevin Donohoe	(065) 684 8116
Ennis Garda Station (Poste de police de Ennis))	(065) 684 8100
Ennistymon Garda District Headquarters (Siège) District Officer, Superintendent (Commissaire) Gabriel O'Gara:	(065) 707 2187
Ennistymon Garda Station (Poste de Ennistymon)	(065) 7072180